

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012**

**Etaient présents : 22**

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Joëlle GUERIN, Thierry CLAIRET, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY (arrivée au point n°3), Mélanie COUSIN (arrivée au point n°3), Nelly GOBY, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Frédéric TISSOT

**Etaient absents ou excusés : 7**

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU (pouvoir à Françoise CLEMENT), Pierre DESSERTENNE, Dominique MARECHAL (pouvoir à Rémi DELATTE), Béatrice ROUX (pouvoir à Gérard FOUCARD), Franck D'ELIA, Emilie BONIN, David COLLUS (pouvoir à Jean-François DODET)

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2012**

Sans observations.

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE**

**2°) Décision modificative n°2 de 2012**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE (unanimité) la Décision Modificative n° 2 suivante :**

**Budget principal :**

Paiement d'une taxe sur logements vacants de 338 € à l'article 7391172.

**Budget annexe locations de salles :**

Achat de matériel d'un montant de 1 200 € à l'article 2188.

**3°) Débat d'Orientations Budgétaires**

Conformément à l'article L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DELATTE, Maire, propose de débattre des orientations générales selon lesquelles sera préparé le budget primitif 2013.

M. DELATTE explique que malgré un contexte économique difficile, avec une réelle incertitude sur l'avenir des finances des collectivités locales, la ville de Saint-Apollinaire aborde la préparation budgétaire avec sérénité, eu égard à l'anticipation qui a toujours marqué la gestion de la commune, spécialement dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et la tonicité des investissements municipaux qui offrent aujourd'hui un bon niveau d'équipement public. La ville devrait bénéficier de recettes exceptionnelles à la faveur de la cession du foncier de l'accueil de loisirs. Aussi le financement du budget 2013 sera assuré sans avoir recours à l'emprunt.

Ensuite, Mme LIEVREMONT présente les points suivants :

**1 – LE FONCTIONNEMENT**

Les crédits votés sont sensiblement identiques à ceux de l'an passé.

**2 – L'INVESTISSEMENT**

Le budget en cours de préparation avoisinera 3 000 000 €.

**Les principaux programmes sont les suivants**

- Construction de l'accueil de loisirs : 1 100 000 € (travaux et équipements matériels)
- Voirie : 500 000 € et 134 000 € de participation à la requalification du Cours de Gray (dernière tranche entre la rue Sully et la zone Bois Guillaume)
- Enseignement : 220 000 € environ affectés à des acquisitions et à des travaux
- Sport : 160 000 € (divers travaux, acquisitions et études)

Le financement sera assuré par l'autofinancement à hauteur de 800 000 € sous réserve de la cession de l'ALSH « les Lilas », de subventions sur différents programmes pour 320 000 €, du FCTVA, de la taxe d'aménagement (ex TLE) et éventuellement du recours à l'emprunt en fonction de la cession immobilière.

### 3 – LA FISCALITE

- **Evolution des produits fiscaux**

Il est à noter une stabilité des taux de 2009 à 2014, avec cependant une progression du produit des contributions directes, principalement due au nombre plus important de ménages (quartiers Pré Thomas et Allée de la Fleuriée).

M. DELATTE remercie Mme LIEVREMONT pour sa présentation et ouvre le débat avec les élus.

M. ARDOUIN fait part de ses observations sur les grandes lignes du budget proposé :

- il est difficile d'élaborer des analyses prospectives au-delà de 2013 ; les graphiques ne sauraient suffire à donner une situation fidèle. Il fait remarquer l'absence de l'emprunt de 400 000 € initialement prévu en 2012 pour la construction de l'ALSH : il faudrait l'intégrer dans le budget 2013 ou bien s'il n'est pas utilisé, il apparaît nécessaire de connaître le financement. Par ailleurs, il aurait été bon de faire ressortir les excédents budgétaires.

M. Ardouin met ensuite en avant les réalisations que la commune devrait prendre en compte, à savoir :

- **concernant les équipements** : il est urgent de se doter de l'accès internet haut débit.
- **concernant l'habitat** : une politique dynamique est nécessaire pour atteindre les 20 % de logements sociaux, afin d'éviter une baisse de la population et des pénalités.
- **concernant le handicap** : des aménagements sont nécessaires, notamment au sein de la mairie et de la salle des mariages.
- **fiscalité** : le potentiel fiscal ne justifierait pas une augmentation des impôts au regard des capacités financières de la commune.

Mme GOBY fait part ensuite de ses observations en son nom.

Le débat d'orientations budgétaires présenté confirme le poids de la crise et résulte d'un choix politique. Le processus de réduction des dépenses publiques, surveillé par le haut conseil des territoires doit faire attention de laisser le moins de personnes possible sur le bord du chemin ; l'Europe libérale doit poursuivre son aide aux plus démunis.

Puis M. DODET prend la parole en donnant son approbation à ce débat d'orientations budgétaires. Trois éléments forts en ressortent, à savoir :

- Le désengagement de l'Etat dès 2013,
- La maîtrise des budgets par les services municipaux,
- La non augmentation des impôts pour les ménages épleumiens, qui est important en période de crise.

M. DELATTE réagit à ces différents propos comme suit :

- la commune n'aura effectivement pas recours à l'emprunt de 400 000 € pour la construction de l'ALSH : les excédents permettent de subvenir aux besoins d'investissements engagés,
- **haut débit** : le Grand Dijon prend du retard sur cet équipement et il le rappelle régulièrement auprès du Grand Dijon, car aujourd'hui certaines communes n'ont que du 512 Ko de débit, certaines zones économiques n'ont encore pas accès au très haut débit,
- **habitat et logement social** : la population de la commune augmente. Depuis 1995, 1500 logements ont été construits. Quant aux logements sociaux, le taux de 20 % imposé par la loi rentrera en vigueur en 2020. Les engagements triennaux sont largement dépassés à Saint-Apollinaire. Le projet de logement social va de pair avec un accompagnement social, sans quoi la commune va au-devant de problèmes. Aujourd'hui, il apparaît urgent de réhabiliter les logements du quartier de la Fleuriée, mais le bailleur social l'entend différemment,
- **accessibilité** : des améliorations sont en cours, un dispositif est prévu au budget 2013 pour l'accès à la salle des mariages,
- **fiscalité** : l'effort de gestion est une devise constante de la municipalité,
- **solidarité** : un accompagnement des plus démunis est en place.

**Le conseil municipal PREND ACTE de ce débat d'orientations budgétaires.**

**4°) Admission en non valeur**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADMET (unanimité)** en non-valeur une taxe locale de publicité extérieure d'un montant de 180 euros suite à la liquidation judiciaire d'une société.

**5°) Modification du règlement des procédures internes de marchés publics au 1<sup>er</sup> janvier 2013**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** de modifier le règlement des procédures internes de marchés publics, suite à la parution de plusieurs décrets et notamment le décret 2011-1853 du 9 décembre 2011 (cf pièce jointe)

- **AFFAIRES GENERALES**

**6°) Compte-rendu d'activité de concession EDF pour l'année 2011, établi par le syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon**

**Le conseil municipal PREND ACTE** du compte-rendu d'activité de concession EDF pour l'année 2011 établi par le syndicat intercommunal d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières les Dijon.

- **SOLIDARITES, FAMILLE**

**7°) Fixation des tarifs des structures de la petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE (unanimité)** les nouveaux tarifs pour les services de la crèche et de la halte-garderie, conformément aux directives de la caisse nationale d'allocations familiales.

**8°) Convention de prestations de service avec la CAF pour le RIAM**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer une convention avec la CAF définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour le RIAM, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 avril 2016.

**9°) Convention de prestations de service par anticipation avec la CAF pour l'ALSH et l'espace jeunes**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer par anticipation une convention avec la CAF définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour l'ALSH et l'espace jeunes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016.

**10°) Convention de prestations de service unique par anticipation avec la CAF pour la crèche et la halte-garderie**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer par anticipation une convention avec la CAF définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique pour la halte-garderie et la crèche, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016.

- **TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME**

**11°) Bilan financier de la ZAC Pré Thomas par Nexity Foncier Conseil**

Conformément à l'article 13 de la concession d'aménagement de la ZAC Pré Thomas signée en février 2007, **le conseil municipal PREND ACTE** du bilan présenté par Nexity Foncier Conseil pour l'année 2012 (cf pièce jointe).

**12°) Modification et révision simplifiée du PLU : simplification des procédures**

Concernant la création d'une aire d'accueil des gens du voyage en zone AUE d'une part et une modification des règles de hauteur en zone UBp2 (ferme Sully) et la création d'une sous zone en secteur UB correspondant à l'actuel ALSH des Lilas (modification identique des règles de hauteur) d'autre part, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité) de :**

- prescrire une modification du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L. 123-13, et aux articles R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- demander que les services du Grand Dijon assistent, dans le cadre de leurs missions, la commune afin d'assurer la conduite de la procédure ;
- dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publiée au recueil des actes administratifs ;
- donner autorisation au Maire de signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure de modification.

Cette délibération annulera et remplacera les délibérations n°70 et 71 du 24 septembre 2012.

### 13°) Avis sur le projet d'aménagement du parc d'activités de l'est dijonnais (PAED)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET (unanimité)** un avis favorable sur le projet d'aménagement du parc d'activités de l'est dijonnais, avec les réserves et avis négatifs suivants :

#### **Les réserves :**

- **Réseau hydraulique :** l'imperméabilisation supplémentaire de zones actuellement agricoles nécessitera une orientation et un dimensionnement optimum des différents dispositifs d'écoulement des eaux. Cette problématique au vu des premiers visuels présentés est insuffisamment considérée. Le ruisseau du Bas-Mont arrive déjà rapidement à saturation en cas de fortes précipitations. La crue du 10 octobre dernier confirme largement cette observation.
- **Réflexion d'ensemble nécessaire :** une analyse doit être effectuée pour améliorer la cohérence entre l'aménagement de la zone Bois Guillaume et la création du PAED. L'ensemble y gagnerait en effet en cohérence et en harmonie.

#### **Les avis défavorables :**

- **Accès de l'Ecoparc :** les modes de déplacements qualifiés de doux et d'apaisés apparaissent privilégiés du côté de Quetigny alors que les circulations automobiles sont reportées intégralement sur le territoire de Saint-Apollinaire.
- **Saturation prévisible du Cours de Gray et de l'Arc :** ce point découle du précédent. L'Arc et le cours de Gray traversant Saint-Apollinaire sont à saturation aux heures de fort trafic. En considérant les centaines de déplacements Domicile/Travail qui seront générées par le PAED, et par l'activité même du parc notamment en poids lourds, il est fort probable que même avec des mesures incitatives à l'usage des transports en commun, le résultat sur Saint-Apollinaire ne soit que la multiplication des problèmes de circulation impactant directement la sécurité, l'environnement et le bien-être des épléumiens.
- **Réseau viaire agricole :** Le PAED dans ses limites est/ouest restera au contact de terres agricoles, ce qui implique le maintien d'un accès transversal facile pour les exploitants. Un tel axe formalise par ailleurs le respect de la diversité des fonctions dans ce secteur de l'est dijonnais. Cette exigence exprimée par les exploitants agricoles est d'autant plus pertinente que ce réseau viaire agricole a été construit intégralement lors de la création de l'Arc comme travaux compensatoires liés à l'impact de l'ouvrage linéaire.
- **Feux tricolores :** leur présence n'est pas opportune sur échangeur d'entrées-sorties de l'Arc où justement les espaces disponibles permettraient de s'en dispenser. Outre les ralentissements et risques de blocages aux heures de trafic les plus chargées, positionner des symboles de la consommation électrique aux portes d'entrée d'un parc d'activité « écologique », ne semble pas être pour celui-ci la meilleure image possible.

### 14°) Avis sur l'installation classée sollicitée par la société DIJON ENERGIES

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET (unanimité)** un avis favorable à la demande de la société DIJON ENERGIES de créer une chaufferie alimentant le futur réseau de chaleur de la ville de Dijon, dans le cadre de procédure d'établissement classé pour l'environnement.

### 15°) Convention de servitude GrDF pour le passage d'une canalisation gaz sur une parcelle communale

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer la convention de servitudes avec GrDF relative au passage d'une canalisation de gaz naturel pour l'alimentation d'un futur pavillon situé rue des Longènes.

### 16°) Rapport annuel sur l'accessibilité

**Le conseil municipal PREND acte** du rapport annuel 2011 relatif à l'accessibilité sur la commune (cf pièce jointe)

- **CULTURE, VIE DEMOCRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**17°) Renouveaulement de la convention avec ALIBI concernant les matchs d'improvisation amateurs pour 2012**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer avec l'association ALIBI une convention relative à la représentation des matchs d'improvisation amateurs pour l'année 2013.

**18°) Convention avec l'association RECYCLAGE-ECOCITOYEN LABEL SOLIDAIRE pour le recyclage du matériel informatique et des papiers usagers**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer une convention avec l'association RECYCLAGE-ECOCITOYEN LABEL SOLIDAIRE pour le recyclage du matériel informatique et des papiers usagers

**19°) Modification du règlement de l'espace public numérique (EPN)**

**Le conseil municipal MODIFIE (unanimité)** le règlement intérieur de l'EPN pour permettre de bien définir les relations entre cet espace public numérique et les usagers (cf pièce jointe)

- **SPORT**

**20°) Renouveaulement de la convention d'utilisation des installations du CREPS pour l'année 2013**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer une convention d'utilisation des installations du CREPS par la section football de l'ASC pour l'année 2013, pour un montant de 5 000€.

**21°) Renouveaulement en 2013 de la convention d'utilisation à titre gratuit de l'Espace Tabourot des Accords par l'association Les Téméraires**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer une convention avec l'association les Téméraires pour l'utilisation à titre gratuit de l'Espace Tabourot des Accords pour l'année 2013.

- **JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

**22°) Fixation des tarifs 2013-2014 pour les emplacements loués aux participants à l'occasion des Médiévales**

Dans le cadre des Médiévales 2013 et 2014, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** d'appliquer les tarifs ci-dessous aux artisans et exposants :

Emplacement (4m x 2m)		
	Avec costume	Sans costume
Métier de Bouche et Restauration	75	85
Artisans Extérieurs à Saint-Apollinaire	40	60
Artisans Epleumiens	25	40
Mètre linéaire supplémentaire	8	
Alimentation électrique	12	

Chèque de caution de 60€ pour les exposants.

Tarifs pour animations diverses (type balade en poney...): 2€

Gratuité pour les exposants qui assurent des démonstrations devant le public (potier, fileur...)

**23°) Demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Général et du Conseil Régional dans le cadre de l'organisation des Médiévales 2013**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition des Médiévales le 19 Mai 2013.

**24°) Fixation d'un tarif pour l'accès à la salle SOCCER5 par les jeunes fréquentant l'espace jeunes**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE (unanimité)** un tarif permettant aux jeunes inscrits à l'espace jeunes d'acheter des tickets pour se rendre dans cette structure permettant la pratique d'un type de football 5x5.

- **PERSONNEL**

**25°) Convention de mise à disposition de personnel communal auprès du CCAS pour 3 ans**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (unanimité)** M. le Maire pour signer une convention de mise à disposition du personnel communal, ainsi que l'arrêté individuel correspondant.

**26°) Participation à la complémentaire santé dans le cadre de la labellisation**

Dans le domaine de la santé, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** de participer financièrement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, de verser directement aux agents, pour ceux qui peuvent justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée et de moduler sa participation, dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents.

**27°) Modification du tableau des emplois des agents non titulaires**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** de créer pour l'année 2013 un poste d'agent non titulaire pour la distribution des différentes publications municipales et de fixer la rémunération à la vacation, qui interviendra après service fait, au taux horaire du SMIC, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** de créer 9 postes saisonniers au centre technique, au minimum 7 postes et au maximum 13 à l'ALSH durant les petites vacances scolaires pour encadrer les enfants et 2 postes d'adjoint à la direction en cas de nécessité de service, au minimum 30 postes et au maximum 40 à l'ALSH durant les vacances d'été pour encadrer les enfants et 2 postes d'adjoint à la direction et 1 poste au pôle des affaires générales, afin de remplacer le personnel titulaire en congés annuels.

**28°) Modification du tableau des emplois et du régime indemnitaire correspondant des agents titulaires**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** de modifier le tableau des emplois et de créer le régime indemnitaire correspondant.

**29°) Remboursement de frais de formation à des agents des services petite enfance**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (unanimité)** de rembourser des frais d'inscription engagés par deux agents municipaux pour participer à deux journées d'étude à destination des professionnels de la petite enfance en octobre dernier, s'élevant à 150 € chacun.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

Néant

- **COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE**

- **Vente ou renouvellement de 9 concessions funéraires**, pour la période du 21 septembre au 13 décembre 2012

- **Signature d'un marché à procédure adaptée** avec la société SETEO – Cours de Gray à Saint-Apollinaire pour la location et l'évacuation de bennes ainsi que le traitement des déchets.

	Coût location ht/mois	Coût échange ht	Coût traitement ht/tonne
Benne à déchets verts 20 m3	35.00	68.00	35.00
Benne déchets bois, cartons, plastiques 10 m3	35.00	68.00	85.00
Caisse palettes 600 litres			
- 1 pour le verre	0.00	40.00	10.60
- 1 pour déchets toxiques	0.00	}	1860.00
- 1 pour emballages souillés	0.00	} 80.00	590.00
mélangés	0.00	}	590.00
- 1 pour peintures, colles, résines, encre		}	
Traitement divers			
- Tubes fluorescents	0.00		1 000.00
- Piles et batteries	0.00		1000.00
- Fibro ciment – matériaux amiantés	0.00		290.00
- Matériels informatiques- Ecrans	0.00		450.00

- **Modification de la régie de recettes** de Médi@lude pour augmenter le fonds de caisse de 40 € à 80 €

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 H 08